

## **SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 17 janvier 2022**

**Etaient présents** : MM. Agras, Carpentier, Cominotti, Espiet, Grux, Knepper et Nef, et Mmes Lapeyrière, Mascarenc, Maurens, Pérès et Petit

**Excusés** : Mme Kauffmann et MM. Bourdieu et De Prada

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29/11/2021**

Le maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2021 : sans objet ; approbation unanime.

### **2 – M57 ET REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER – FONGIBILITE DES CREDITS**

Même si l'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) est facultative pour les communes de moins de 3 500 habitants qui utilisent la M57 à partir du 01/01/2022, la commune de Castéra-Verduzan choisit d'adopter un pour faciliter l'exécution comptable. Cela permet également d'opter pour la fongibilité des crédits au sein de chaque section du budget. Accord unanime

### **3- TARIFS CIMETIERE**

Les tarifs actuels du cimetière datent du 17/10/2011. Afin de suivre l'évolution des modes d'inhumation, il est proposé un tarif de 25 € pour une durée de concession de 30 ans pour les cavurnes. Accord unanime.

### **4 - PARTICIPATION FINANCIERE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : PREVOYANCE ET SANTE**

Le maire informe l'assemblée de l'obligation réglementaire de participer financièrement à la prévoyance et à la santé des agents de la collectivité. Les échéances sont le 01/01/2025 pour la prévoyance et 01/01/2026 pour la santé. Les taux minima de participation sont respectivement de 20% et 50% d'un seuil qui sera déterminé par décret.

### **5 – CONTRAT DE PROJET : EMBELLISSEMENT PAYSAGER DU VILLAGE**

Le maire confirme le recrutement d'un agent en contrat de projet de 3 ans afin de participer à l'embellissement paysager du village. Accord unanime.

### **6 – CREATION D'UNE COMMISSION POUR LE LOTISSEMENT DES MÛRIERS**

Les études puis les travaux du lotissement des mûriers ont démarré. M. le Maire présente le plan de composition proposé par le maître d'œuvre ainsi que le tableau des coûts prévisionnels. Il faut compter environ 450 000 € HT pour cette opération. Une commission municipale est utile pour suivre cette opération. Elle est composée de : Mmes Lapeyrière, Mascarenc et Pérès et de MM Agras, Carpentier et Nef. Elle se réunira une fois par mois.

### **7 – PROGRAMME VOIRIE 2022**

Les chemins prioritaires du programme de voirie 2022 sont : Sartoulet (500 m), Mesplès (750 m), rue du 19 mars (100 m) et promenade de l'Auloue (350 m). En option : rue du Val d'Auloue, du Maska au Doné puis au Soulan du Moulin. La consultation des entreprises peut être lancée.

### **8 – CHEMIN DE M. MOURE**

Une réponse sera adressée dans les prochains jours à la lettre de M. MOURE Jean-Pierre relative à son chemin qui longe le parc Lannelongue. Un cadenas a été posé par les services techniques sur le portail communal situé entre le parc et ce chemin. Ensuite, une dalle sera fixée sur le toit des écuries pour éviter que les eaux pluviales issues du toit des écuries ne se déversent sur ce chemin. Accord unanime.

## **9 – CASINO : AVIS SUR LE CHANGEMENT D'UN JEU**

Lecture du courrier du Casino informant du changement du jeu Black Jack par la Boule. Avis favorable sauf une abstention. La Roulette semblerait mieux adaptée que la Boule.

## **10 - QUESTIONS DIVERSES**

- Finances : avis défavorable à la demande de don d'un collège de Condom pour un voyage scolaire ;
- Personnel – contrat aidé : afin d'étoffer les services techniques un recours possible à un contrat aidé est envisagé. Voir la faisabilité ;
- Club de foot : le mauvais état du terrain de foot a amené les élus et les dirigeants du club de foot à une rencontre sur place avec un technicien afin de remédier le problème. Des devis vont suivre ;
- Ecole élémentaire : les travaux ont commencé. Une augmentation de la puissance électrique du compteur existant est à envisager ;
- Mise aux normes de la salle de sports : celle-ci sera réalisée en 2023 mais il faut dès à présent effectuer les études pour pouvoir présenter un dossier de demande d'aide financière de l'Etat avant la fin de l'année. Cette mise aux normes « accessibilité » sera complétée par des vestiaires et douches supplémentaires, une salle de réception avec coin traiteur. A priori une modification du bâtiment existant est possible, sans extension. Le CAUE travaille sur ce projet. Le chauffage de la salle semble peu réaliste. Une isolation est à privilégier ;
- Battue aux pigeons : elle aura lieu le 29 janvier le matin par les chasseurs locaux. Une communication sera réalisée dès la fin de cette semaine par voie de presse, auprès des commerçants et dans les boîtes aux lettres des habitants du village.
- Vieux Castéra : la question se pose de l'avenir du patrimoine composé de la maison « Larrieu » et de l'église. Le mauvais état de ces deux bâtisses va engendrer de lourds et coûteux travaux. Une réflexion sur le maintien de ces biens dans le patrimoine communal est en cours.

Ainsi délibéré le 17 janvier 2022